

COMMISSION REGIONALE DE L'ARBITRAGE Réunion du mercredi 5 octobre 2022 - PV n° 4

PAGE 1/7

- Présidente : Mme Béatrice MATHIEU
- Présents : Mmes Patricia DUPIN, Nathalie LUCAS
MM Gilbert BOSSE, Jacques DANTAN, Sylvain MICHELET David WAILLIEZ,
- Invités : Mme Sandra RENON
MM Saïd EL MOUFAKKIR, Corentin GERBEAU
- Excusés : MM. Michel LACOUÉ NEGRE, Julian GRELOT, Samir ZOLOTA

Les membres de la CRA présentent leurs sincères condoléances à la famille de Mohammed SLIMANI, arbitre D2, et aux membres du District de la Haute Vienne.

Composition de la CRA 2022/2023

La CRA souhaite la bienvenue à Mme Patricia DUPIN, représentante de la Commission Régionale d'Arbitrage à la Commission Régionale de Discipline, qui vient d'intégrer la CRA.

Modifications chapitre 4 « Arbitres Assistants Régional 1 » de la Circulaire de la CRA - saison 2022/2023

Les membres de la CRA approuvent à l'unanimité la modification suivante apportée au Chapitre 4 – Arbitres assistants « Régional 1 » de la circulaire de la CRA pour la saison 2022/2023 :

Les arbitres assistants R1 sont répartis en groupe. Ils seront observés deux fois (au lieu d'une) par des observateurs spécifiques et une fois (au lieu de deux) par un observateur non spécifique.

Mise à jour des effectifs

- Arbitres souhaitant mettre un terme à leur fonction d'arbitre :
- Johan GEORGES (R1)
- Lucas FRANCALANZA (JAR)

La CRA les remercie pour les services accomplis pour le compte de l'arbitrage néo-aquitain.

- Arbitres souhaitant mettre un terme à leur fonction d'arbitre à la fin de la saison 2022/2023 :
- Olivier PETIT (R2)
- Franck SCHOEMAECKER (R3)

La CRA prend note de leur demande. La CRA décide de les retirer des groupes d'observations et d'annuler les observations déjà réalisées. La CRA informe les deux arbitres qu'ils ne seront pas classés à la fin de la saison et précise, que dans l'hypothèse où ils revenaient sur leur décision en fin de saison, ils seraient affectés dans la catégorie inférieure pour la saison 2023/2024.

COMMISSION REGIONALE DE L'ARBITRAGE Réunion du mercredi 5 octobre 2022 - PV n° 4

PAGE 2/7

○ Arbitres souhaitant bénéficier d'une année sabbatique pour la saison 2022/2023 :

- Alexandre AUMONT (R2),
- Victor BORIE (JAR)
- Geoffray BOUDIGUES (AAR2),
- Lucas DESHAYES (JAR),
- Adrien PIQUION (JAR)

La CRA donne un avis favorable et transmet leurs demandes à la Commission Régionale du Statut de l'Arbitrage. Elle rappelle que les arbitres doivent avoir validé leur demande de licence avant le 31 août 2022.

○ Arbitres arrivant d'une autre Ligue :

- Yanis CHOMETTE (R1) de la Ligue Grand-Est,
- Tanguy GROCCQ (JAR) de la Ligue d'Occitanie,
- Jonathan LENOBLE (Elite) de la Ligue de Normandie

La CRA leur souhaite la bienvenue dans notre Ligue. Ils seront intégrés dans leur catégorie pour la saison 2022/2023.

○ Arbitre partant dans une autre Ligue :

- Elina PLAINCHAMP (JAR) => Ligue des Pays de la Loire

La CRA la remercie pour les services accomplis pour le compte de l'arbitrage néo-aquitain et lui souhaite une bonne continuation.

Tests physiques

La CRA fait un point sur le passage des tests physiques du mois de septembre 2022 (document en annexe).

La CRA rappelle qu'en cas de premier échec aux tests physiques, l'arbitre régional aura la possibilité de les repasser au cours d'une seule session de rattrapage, et ce, avant le 31 janvier 2023.

Elle rappelle également aux arbitres que, conformément au règlement intérieur et à la circulaire de la CRA, si, au 31 janvier 2022, un arbitre régional n'a pas réussi les tests physiques, ou n'a pas pu s'y présenter et ce, quelle qu'en soit la raison (arrêt, blessure, indisponibilité, etc.), il sera rétrogradé dans la catégorie inférieure et ne pourra être classé à l'issue de la saison.

Etude de cas particuliers :

○ Situation de Monsieur José DA SILVA – Candidat Arbitre Régional 3

- Considérant que la circulaire annuelle de la saison 2022-2023 précise que les arbitres régionaux doivent effectuer les tests physiques pour pouvoir officier au niveau ligue jusqu'au 31 Janvier de la saison en cours ;
- Considérant que la circulaire annuelle de la saison 2022-2023 précise qu'en cas de premier échec au test physique, l'arbitre régional aura la possibilité de le repasser au cours d'une seule session de rattrapage, et ce, avant le 31 janvier de la saison en cours ;
- Considérant que Monsieur José DA SILVA s'est présenté aux tests physiques organisés par la CRA le 7 mai 2022 après avoir été régulièrement convoqué et qu'il a échoué ;

COMMISSION REGIONALE DE L'ARBITRAGE Réunion du mercredi 5 octobre 2022 - PV n° 4

PAGE 3/7

- Considérant que Monsieur José DA SILVA s'est présenté aux tests physiques organisés par la CRA le 11 septembre 2022 après avoir été régulièrement convoqué et qu'il a échoué une seconde fois

Par ces motifs :

- La CRA informe Monsieur José DA SILVA qu'il perd son titre de Candidat Arbitre Régional 3 et qu'il est remis à la disposition de sa CDA pour la saison 2022-2023.

o Situation de Monsieur Thierry AUTIN – Candidat Arbitre Assistant Régional 2

- Considérant que la circulaire annuelle de la saison 2022-2023 précise que les arbitres régionaux doivent effectuer les tests physiques pour pouvoir officier au niveau ligue jusqu'au 31 Janvier de la saison en cours ;

- Considérant que la circulaire annuelle de la saison 2022-2023 précise qu'en cas de premier échec au test physique, l'arbitre régional aura la possibilité de le repasser au cours d'une seule session de rattrapage, et ce, avant le 31 janvier de la saison en cours ;

- Considérant que Monsieur Thierry AUTIN s'est présenté aux tests physiques organisés par la CRA le 7 mai 2022 après avoir été régulièrement convoqué et qu'il a échoué ;

- Considérant que Monsieur Thierry AUTIN s'est présenté aux tests physiques organisés par la CRA le 11 septembre 2022 après avoir été régulièrement convoqué et qu'il a échoué une seconde fois

Par ces motifs :

- La CRA informe Monsieur Thierry AUTIN qu'il perd son titre de Candidat Arbitre Assistant Régional 2 et qu'il est remis à la disposition de sa CDA pour la saison 2022-2023.

o Situation de Monsieur Lorenzo HALLE – Candidat Arbitre Assistant Régional 2

- Considérant que la circulaire annuelle de la saison 2022-2023 précise que les arbitres régionaux doivent effectuer les tests physiques pour pouvoir officier au niveau ligue jusqu'au 31 Janvier de la saison en cours ;

- Considérant que la circulaire annuelle de la saison 2022-2023 précise qu'en cas de premier échec au test physique, l'arbitre régional aura la possibilité de le repasser au cours d'une seule session de rattrapage, et ce, avant le 31 janvier de la saison en cours ;

- Considérant que Monsieur Lorenzo HALLE s'est présenté aux tests physiques organisés par la CRA le 7 mai 2022 après avoir été régulièrement convoqué et qu'il a échoué ;

- Considérant que Monsieur Lorenzo HALLE s'est présenté aux tests physiques organisés par la CRA le 11 septembre 2022 après avoir été régulièrement convoqué et qu'il a échoué une seconde fois

Par ces motifs :

- La CRA informe Monsieur Lorenzo HALLE qu'il perd son titre de Candidat Arbitre Assistant Régional 2 et qu'il est remis à la disposition de sa CDA pour la saison 2022-2023.

o Situation de Monsieur Frédéric MIGOT – Candidat Arbitre Assistant Régional 2

- Considérant que la circulaire annuelle de la saison 2022-2023 précise que les arbitres régionaux doivent effectuer les tests physiques pour pouvoir officier au niveau ligue jusqu'au 31 Janvier de la saison en cours ;

- Considérant que la circulaire annuelle de la saison 2022-2023 précise qu'en cas de premier échec au test physique, l'arbitre régional aura la possibilité de le repasser au cours d'une seule session de rattrapage, et ce, avant le 31 janvier de la saison en cours ;

- Considérant que Monsieur Frédéric MIGOT s'est présenté aux tests physiques organisés par la CRA le 7 mai 2022 après avoir été régulièrement convoqué et qu'il a échoué ;

- Considérant que Monsieur Frédéric MIGOT s'est présenté aux tests physiques organisés par la CRA le 11 septembre 2022 après avoir été régulièrement convoqué et qu'il a échoué une seconde fois

COMMISSION REGIONALE DE L'ARBITRAGE Réunion du mercredi 5 octobre 2022 - PV n° 4

PAGE 4/7

Par ces motifs :

- La CRA informe Monsieur Frédéric MIGOT qu'il perd son titre de Candidat Arbitre Assistant Régional 2 et qu'il est remis à la disposition de sa CDA pour la saison 2022-2023.

o Situation de Madame Ynès LAMARE – Candidate Jeune Arbitre Régional

- Considérant que la circulaire annuelle de la saison 2022-2023 précise que les arbitres régionaux doivent effectuer les tests physiques pour pouvoir officier au niveau ligue jusqu'au 31 Janvier de la saison en cours ;
- Considérant que la circulaire annuelle de la saison 2022-2023 précise qu'en cas de premier échec au test physique, l'arbitre régional aura la possibilité de le repasser au cours d'une seule session de rattrapage, et ce, avant le 31 janvier de la saison en cours ;
- Considérant que Madame Ynès LAMARE s'est présentée aux tests physiques organisés par la CRA le 7 mai 2022 après avoir été régulièrement convoqué et qu'elle a échoué ;
- Considérant que Madame Ynès LAMARE s'est présentée aux tests physiques organisés par la CRA le 11 septembre 2022 après avoir été régulièrement convoqué et qu'elle a échoué une seconde fois

Par ces motifs :

- La CRA informe Madame Ynès LAMARE qu'elle perd son titre de Candidate Jeune Arbitre Régional et qu'elle est remise à la disposition de sa CDA pour la saison 2022-2023.

o Situation de Monsieur Benoît GUIGNARD – Candidat Arbitre Régional 2 Futsal

- Considérant que la circulaire annuelle de la saison 2022-2023 précise que les arbitres régionaux doivent effectuer les tests physiques pour pouvoir officier au niveau ligue jusqu'au 31 Janvier de la saison en cours ;
- Considérant que la circulaire annuelle de la saison 2022-2023 précise qu'en cas de premier échec au test physique, l'arbitre régional aura la possibilité de le repasser au cours d'une seule session de rattrapage, et ce, avant le 31 janvier de la saison en cours ;
- Considérant que Monsieur Benoît GUIGNARD s'est présenté aux tests physiques organisés par la CRA le 7 mai 2022 après avoir été régulièrement convoqué et qu'il a échoué ;
- Considérant que Monsieur Benoît GUIGNARD s'est présenté aux tests physiques organisés par la CRA le 11 septembre 2022 après avoir été régulièrement convoqué et qu'il a échoué une seconde fois

Par ces motifs :

- La CRA informe Monsieur Benoît GUIGNARD qu'il perd son titre de Candidat Arbitre Régional 2 Futsal et qu'il est remis à la disposition de sa CDA pour la saison 2022-2023.

o Situation de Monsieur Dylan ZELLER – Candidat Arbitre Régional 2 Futsal

- Considérant que la circulaire annuelle de la saison 2022-2023 précise que les arbitres régionaux doivent effectuer les tests physiques pour pouvoir officier au niveau ligue jusqu'au 31 Janvier de la saison en cours ;
- Considérant que la circulaire annuelle de la saison 2022-2023 précise qu'en cas de premier échec au test physique, l'arbitre régional aura la possibilité de le repasser au cours d'une seule session de rattrapage, et ce, avant le 31 janvier de la saison en cours ;
- Considérant que Monsieur Dylan ZELLER s'est présenté aux tests physiques organisés par la CRA le 7 mai 2022 après avoir été régulièrement convoqué et qu'il a échoué ;
- Considérant que Monsieur Dylan ZELLER s'est présenté aux tests physiques organisés par la CRA le 11 septembre 2022 après avoir été régulièrement convoqué et qu'il a échoué une seconde fois

Par ces motifs :

- La CRA informe Monsieur Dylan ZELLER qu'il perd son titre de Candidat Arbitre Régional 2 Futsal et qu'il est remis à la disposition de sa CDA pour la saison 2022-2023.

o Situation de Monsieur Patrick BOULEAU – Candidat Arbitre Régional 2 Futsal

- Considérant que la circulaire annuelle de la saison 2022-2023 précise que les arbitres régionaux doivent effectuer les tests physiques pour pouvoir officier au niveau ligue jusqu'au 31 Janvier de la saison en cours ;
- Considérant que la circulaire annuelle de la saison 2022-2023 précise qu'en cas de premier échec au test physique, l'arbitre régional aura la possibilité de le repasser au cours d'une seule session de rattrapage, et ce, avant le 31 janvier de la saison en cours ;
- Considérant que Monsieur Patrick BOULEAU s'est présenté aux tests physiques organisés par la CRA le 7 mai 2022 après avoir été régulièrement convoqué et qu'il a échoué ;
- Considérant que Monsieur Patrick BOULEAU ne s'est pas présenté aux tests physiques organisés par la CRA et ne s'est pas excusé après avoir été convoqué à la session de rattrapage du 11 septembre 2022

Par ces motifs :

- La CRA informe Monsieur Patrick BOULEAU qu'il perd son titre de Candidat Arbitre Régional 2 Futsal et qu'il est remis à la disposition de sa CDA pour la saison 2022-2023.

o Situation de Monsieur Benoît LEFEVRE – Candidat Arbitre Régional 2 Futsal

- Considérant que la circulaire annuelle de la saison 2022-2023 précise que les arbitres régionaux doivent effectuer les tests physiques pour pouvoir officier au niveau ligue jusqu'au 31 Janvier de la saison en cours ;
- Considérant que la circulaire annuelle de la saison 2022-2023 précise qu'en cas de premier échec au test physique, l'arbitre régional aura la possibilité de le repasser au cours d'une seule session de rattrapage, et ce, avant le 31 janvier de la saison en cours ;
- Considérant que Monsieur Benoît LEFEVRE s'est présenté aux tests physiques organisés par la CRA le 7 mai 2022 après avoir été régulièrement convoqué et qu'il a échoué ;
- Considérant que Monsieur Benoît LEFEVRE ne s'est pas présenté aux tests physiques organisés par la CRA après avoir été convoqué à la session de rattrapage du 11 septembre 2022

Par ces motifs :

- La CRA informe Monsieur Benoît LEFEVRE qu'il perd son titre de Candidat Arbitre Régional 2 Futsal et qu'il est remis à la disposition de sa CDA pour la saison 2022-2023.

Groupe d'observations

La CRA valide les modifications des groupes d'observations en annexe.

Sélection des candidats F4

Pour donner suite à la modification apportée par la CFA aux modalités de l'épreuve d'admission à l'examen F4 (PV n°3 du 23 août 2022) qui supprime l'épreuve orale d'admission de l'examen fédéral 4, Julian GRELOT, référent de la catégorie AER, a soumis à la CRA une modification des critères de sélection des candidats F4 pour le concours FFF de juin 2023

En effet, il propose de supprimer l'épreuve orale tout en conservant l'étape 1 (*note théorique environ 70% de la note*) et en portant l'étape 2 observation terrain de 20 à 30% environ de la note finale.

La CRA a validé cette modification.

Courriers reçus

- Courriel de Kévin ROSELIER proposant la candidature accélérée d'un ex-joueur de haut niveau (Arnaud PAIGNAC ZANCAN).

La CRA propose à la CDA des Landes de mettre en application l'article 10-a du règlement intérieur de la CRA.

- Courriel de Thomas COIGNAC, ancien arbitre de la Ligue d'Aquitaine, pour un retour à l'arbitrage.

La CRA lui recommande de prendre contact avec la CDPA de la Gironde pour l'étude et la mise en œuvre de sa réintégration.

- Courriel de Laurent HURST concernant un rapport complémentaire pour Soline BARBE.

Sandra RENON, CTRA référente des arbitres féminines, confirme que Soline est bien inscrite sur la liste des passerelles AA et qu'elle sera convoquée au stage des Arbitres Féminines détectées du 19 novembre prochain.

- Courriel de Jonathan BLONDY soulignant l'excellente prestation de Dylan ZELLER.

La CRA note la participation de ce candidat Ligue Futsal au stage Futsal du 17 septembre dernier malgré ses deux échecs aux tests physiques. Saïd EL MOUFFAKIR, CTRA référent Futsal, l'encourage à se représenter à l'examen en mai prochain.

- La CRA prend note du courriel de M. LHERAUD et convoque Goulwen au test physique des JAR le dimanche 23 octobre à Puymoyen.

- Courriel de Lorenzo MARIZ, Jeune Arbitre Régional, sollicitant auprès de la CRA la mise en place d'une passerelle JAR / R3.

Une réunion de travail avec les différents intervenants auprès des JAR, va être initiée courant octobre.

Informations et questions diverses

- La Présidente de la CRA informe les membres de la CRA des décisions suivantes :

- une réunion restreinte s'est tenue le samedi 24 septembre 2022 afin d'auditionner un arbitre Elite Régionale. La CRA a infligé une sanction de 3 mois de non-désignation, dont 2 mois avec sursis, pour un manquement aux obligations administratives,

- à la demande de la CRA, la désignation des arbitres Futsal sera effectuée par Saïd EL MOUFFAKIR.

- Pour donner suite à une demande des arbitres lors du stage R3 remontée par Nathalie LUCAS, la convocation en commission régionale de discipline ou d'appel pourra être transmise aux arbitres par le Portail des Officiels mais ne prévaudra pas sur la convocation officielle transmise par le service juridique via le mail officiel des arbitres,

- Nathalie LUCAS réalise actuellement un trombinoscope des arbitres, des observateurs et des membres de la CRA,

COMMISSION REGIONALE DE L'ARBITRAGE Réunion du mercredi 5 octobre 2022 - PV n° 4

PAGE 7/7

- Sylvain MICHELET indique que Nicolas POTIER, coordinateur fédéral de l'arbitrage amateur, était présent au séminaire de l'Association Nationale des Présidents de District de Football du secteur 5 (Nouvelle-Aquitaine et une partie de l'Occitanie à Marennes. Il effectuera un retour plus détaillé lors de la prochaine réunion en présentiel de la CRA.

- Patricia DUPIN informera régulièrement la CRA des remarques et des décisions de la commission régionale de discipline concernant les arbitres.

Prochaine réunion le samedi 3 décembre 2022 au Haillan

*La Présidente,
Béatrice MATHIEU*

*La secrétaire de séance
Nathalie LUCAS*

Procès-verbal validé le 18/10/2022 par La Secrétaire Générale Marie-Ange AYRAULT GUILLORIT.

ARBITRES REGIONAUX SENIORS EN SITUATION D'ECHEC

N°	Nom / Prénom	Dpt	Catégorie	N°	Nom / Prénom	Dpt	Catégorie
1	BISME Damien	33	AER	15	GOCGUN Seyfullah	87	AAER
2	CHAUSSIER Wilfried	24	AER	16	JALLAT Marina	16	AAER
3	JOURDA Cyril	64	AER	17	MARCHALANT Lionel	33	AAER
4	MORISSON Jordan	16	AER	18	DESTRUHAUT Patrick	40	AAR1
5	SEGUIN Nicolas	33	AER	19	EL HASSAK Adil	33	AAR1
6	PONS Pascal	33	R1	20	MARQUES Carlos	33	AAR1
7	DE CASTRO Manuel	47	R2	21	PALMIER Sébastien	16	AAR1
8	NJIKAM Jules	33	R2	22	PINEAU Laurent	33	AAR1
9	CAKA Valmir	33	R3	23	BOUBAD Az Eddine	47	AAR2
10	DAUBA Didier	33	R3	24	DAUSSEING Laurent	33	AAR2
11	FERENBACH Pierre	33	R3	25	ERISSE Sébastien	79	AAR2
12	JOURDAN Alexandre	33	R3	26	SAHAM Abderrahime	64	AAR2
13	LARRIEU Cédric	33	R3	27	BROSSIER Cyril	33	Futsal
14	OZTURK Nihat	33	R3	28	GUIMARD Christophe	33	Futsal
				29	MAUSSANT Coralie	40	Futsal

ARBITRES REGIONAUX SENIORS N'AYANT PAS EFFECTUE LES TESTS PHYSIQUES

1	ATIA Zouhayer	19	AER	27	KASSI Tarik	86	R3
2	LESAVRE Sébastien	33	AER	28	KHIAL Camille	24	R3
3	DEPREZ Alexandre	87	R1	29	MARIE François	40	R3
4	FELIX Zéphir	33	R1	30	PARILLAUD Clément	86	R3
5	METZGER Arthur	33	R1	31	PIPIER Julien	87	R3
6	AUBERT Paul	17	R2	32	PLA Olympe	64	R3
7	AUBOURG Alice	86	R2	33	RAGER Paul	79	R3
8	BONNEAU Laurent	64	R2	34	SKALEJ Vincent	33	R3
9	GINGREAU Julien	79	R2	35	THOMAS Sébastien	86	R3
10	LE TORTOREC Cédric	33	R2	36	VERGNIAUD Loïc	24	R3
11	MARTINEZ Louis	64	R2	37	VIDAL Léo	33	R3
12	MICHEAU Anthony	17	R2	38	VIEIRA Briec	33	R3
13	VILLATEAU Cyril	17	R2	39	DENOIX Mathieu	19	AAER
14	BARROUILLET Loïc	40	R3	40	GRELLIER Julien	79	AAR1
15	BASSENE Souleymane	33	R3	41	LE GAL Stéphane	33	AAR1
16	BAYALA Alphonse	87	R3	42	SAIDANI Ismaël	17	AAR1
17	BLANCHARD Arnaud	16	R3	43	BOUAZZA Miloud	16	AAR2
18	BOUCHET Albert	86	R3	44	DEFACHELLES Romain	33	AAR2
19	BOUGRINI Youssef	19	R3	45	GLAUNEZ Jean Luc	47	AAR2
20	BRAMOULLE Mathieu	79	R3	46	GUICHETEAU Laurent	79	AAR2
21	BRUNETEAU Ludovic	86	R3	47	JAMALI Abderzrazak	19	AAR2
22	DOS SANTOS Arnaldo	24	R3	48	SECK IBRAHIM Kenzo	33	AAR2
23	DOS SANTOS Patrick	87	R3	49	TAMISIER Nicolas	33	AAR2
24	ECH CHARRAT Mohamed	33	R3	50	ZIAD Hassan	64	AAR2
25	GUICHETEAU Olivier	79	R3	51	LABETOULLE Virginie	23	Cand R3
26	HURST Laurent	17	R3	52	FORGAS Dorine	17	Cand JAR